AESC

Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz Abwasserverband für das Einzugsgebiet der Sonnaz und der Crausaz

Assemblée des délégués

Lentigny, 31.03.2021

Ordre du jour

- 1. Accueil et nomination des scrutateurs
- 2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués (par voie électronique) du 30 novembre 2020
- 3. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2020
 - présentation
 - rapport de l'organe de révision
 - vote et décharge
- 4. AESC 2040 avancement des travaux
- 5. Divers

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués (par voie électronique) du 30 novembre 2020

PROCÈS – VERBAL de l'assemblée des délégués de l'AESC du 30 novembre 2020, par voie électronique en raison du COVID-19

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 24 juillet 2020
- Elections statutaires
- 3. Budget de fonctionnement 2021

Comptes de fonctionnement		Compt	Comptes 2020 Bu		et 2020	Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	250 652.05	185 879.35	262 500.00	187 700.00	230 464.50	184 761.85

Assemblée des délégués, comité de direction	28 008.75	0.00	35 000.00	0.00	21 085.05	0.00
---	-----------	------	-----------	------	-----------	------

020 Administration générale	222 643.30	185 879.35	227 500.00	187 700.00	209 379.45	184 761.85
-----------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Comptes de fonctionnement		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	2 314 191.20	2 578 627.20	2 521 100.00	2 596 400.00	1 930 596.95	2 406 334.45
710	Protection des eaux	2 314 191.20	2 578 627.20	2 521 100.00	2 596 400.00	1 930 596.95	2 406 334.45
9	FINANCES	877 149.80	677 486.50	500.00	0.00	430 034.85	0.00
940	Gérance de la fortune et des dettes	191.50	0.00	500.00	0.00	360.50	0.00
990	Postes non ventilables	876 958.30	677 486.50	0.00	0.00	429 674.35	0.00
	Total des charges	3 441 993.05		2 784 100.00		2 591 096.30	
	Total des revenus		3 441 993.05		2 784 100.00		2 591 096.30
	Excédent de recettes	0.00		0.00		0.00	
	Excédent de dépenses		0.00		0.00		0.00

Comptes d'investissements		Compt	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	677 486.50	0.00	1 140 000.00	0.00	110 325.35	0.00	
710	Protection des eaux	677 486.50	0.00	1 140 000.00	0.00	110 325.35	0.00	
710.503.50	Honoraires AESC 2040	599 206.50		820 000.00		110 325.35		
710.503.60	Honoraires AESC 2040-mise à niveau équipements	78 280.00		320 000.00				
	Total des charges d'investissements	677 486.50	0.00	1 140 000.00		110 325.35	0.00	
	Total des produits d'investissements							
	Investissement net		677 486.50		1 140 000.00		110 325.35	

		Solde au	Mouve	ments	Solde au
		31.12.2019	Augmentation	Diminution	31.12.2020
1	ACTIF	1 483 321.45		336 142.10	1 147 179.35

PASSIF	1 483 321.45	336 142.10	1 147 179.35

Total des actifs	1 483 321.45	336 142.10	1 147 179.35
Total des passifs	1 483 321.45	336 142.10	1 147 179.35
Excédent des actifs			0.00

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX DES BASSINS VERSANTS DE LA SONNAZ ET DE LA CRAUSAZ ABWASSERVERBAND FÜR DAS EINZUGSGEBIET DER SONNAZ UND DER CRAUSAZ



RAPPORT DE GESTION COMPTES 2020

AESC

Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz Abwasserverband für das Einzugsgebiet der Sonnaz und der Crausaz

AESC 2040











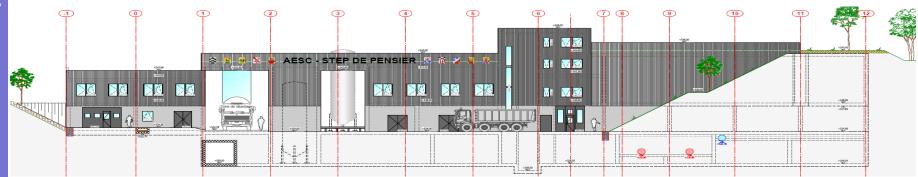












But

Les buts du projet "AESC 2040" sont :

- Extension de la capacité de traitement des eaux usées de la Step de 30'000 à 50'000 eq hab.
- Réaliser le traitement des micropolluants.
- Traitement et valorisation des boues de la Micarna.
- Respecter les nouvelles normes de rejets

Disposition actuelle



Implantation des nouveaux ouvrages

Initialement, l'objectif du bureau de l'AESC et du Team mandataires AESC 2040, était d'obtenir l'autorisation d'implanter les ouvrages en relation avec le projet «AESC 2040» en étendant la plateforme de la Step sur le lac de Schiffenen.

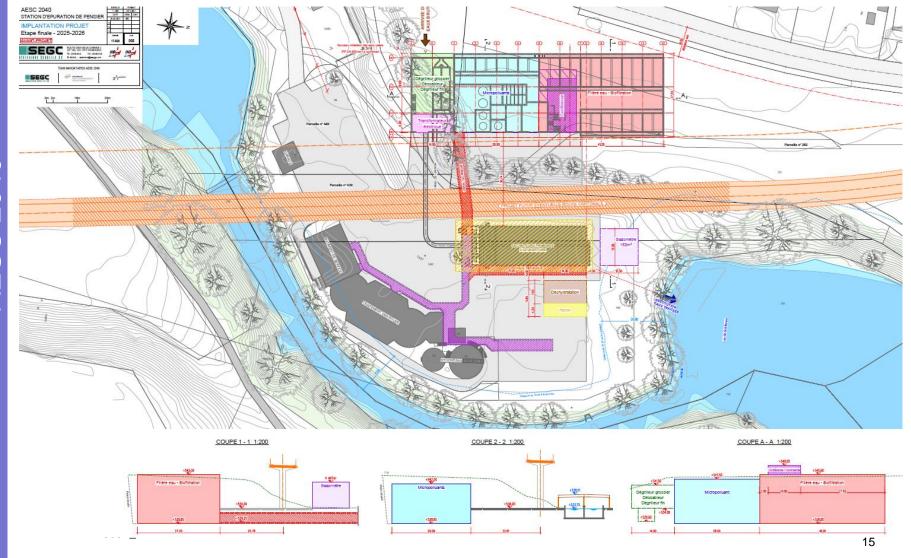
Après plus d'une année de discussions et de négociations, il s'avère que cette solution nécessite plusieurs dérogations aux dispositions fédérales en matière de protection des rives du lac. En raison du durcissement dans la stratégie de l'OFEV, nous avons dû adapter notre position et consentir à modifier l'implantation des ouvrages en relation avec le projet «AESC 2040» en retenant pour site la parcelle art 292 du RF de Courtepin, secteur Barberêche.

Fin 2020, une convention a été passée entre le SPC et l'AESC. Par cette convention les parties s'engagent à ne pas formuler d'oppositions à l'encontre des projets respectifs.

Nouvelle implantation des ouvrages



implantation des ouvrages - projet



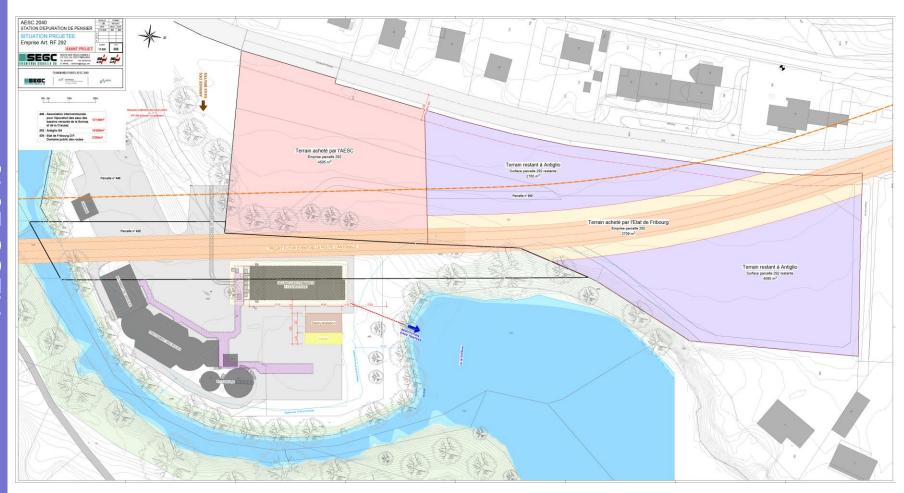
Nouvelle implantation des ouvrages



210331_DV

16

Achat terrain



Traitement des micropolluants

En juillet 2020, le SEn a redéfini les conditions de rejet des Steps ayant le lac de Schiffenen pour exutoire. Il s'agit des Steps de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly, Hauterive et Pensier.

Ces nouvelles exigences ont conduit le Comité de Direction de l'AESC à retenir le procédé par ozonation, suivi d'une filtration sur sable pour le traitement des MP.

Fort de cette décision, le dossier Phase A «Ordre d'exécuter la mesure» a été déposé en août dernier auprès du Canton qui l'a fait suivre, le 2 novembre auprès de l'OFEV.

En date du 13 janvier 2021, l'OFEV par l'intermédiaire de Madame Hélène Bleny, nous a confirmé l'ordre de réaliser la mesure.

L'OFEV confirme que la mesure proposée (traitement des MP par ozonation suivie d'une filtration sur sable) est en adéquation avec le résultat attendu du traitement des MP.

Traitement des micropolluants (suite)

Dans les faits, l'AESC doit déposer fin 2021 - début 2022, le dossier de demande d'octroi d'indemnité phase B.

A réception de cette décision, vers mi 2022, l'AESC dispose d'un délai de 5 ans pour déposer le décompte final des travaux de construction de l'installation pour le traitement des MP, soit mi 2027!

A cette date, devra être raccordé sur la Step 24'000 habitants issus du périmètre d'apport de la Step.

Adjudication des équipements électromécaniques pour la filières eau et des MP

En appui de la décision de l'OFEV de janvier 2021, sur la base de l'évaluation des offres déposées par les entreprises pour la fourniture, montage et mise en service des équipements électromécaniques, la Commission de bâtisse, dans sa séance du 27 janvier 2021, propose à l'unanimité au comité de Direction, d'adjuger la fourniture des équipements électromécaniques et le traitement des MP à la Société Alpha Wassertechnik AG de Nidau.

Cette adjudication est faite sous réserve de l'acceptation du crédit d'investissement et de la délivrance du permis de conduire.

En ratifiant cette adjudication, le CD permet au Team Mandataires de poursuivre les études en préparant le dossier de demande de permis de construire et le dossier phase B d'octroi de l'indemnité.

Valorisation de l'énergie produite sur le site de Pensier

Malgré la délocalisation des abattoirs à volailles du site de Courtepin vers celui de St. Aubin, le potentiel de valorisation de l'énergie produite sur le site de Pensier reste intéressant.

Pour mémoire, depuis la mise en service de la Step en 1993, l'AESC à valoriser la production de biogaz sous la forme d'énergie électrique. En 2020, la production d'énergie électrique à atteint le chiffre record de 530%, soit 1'690'840 Kwh.

Entre 2011 et 2019, le Groupe E a acheté pour CHF 1'254'000.00 de courant électrique à l'AESC.

Ce montant a été porté en déduction des frais d'exploitation soit en intégralité au bénéfice des Communes.

A l'avenir, plusieurs pistes sont à développer et à étudier.

Valorisation de l'énergie produite sur le site de Pensier (suite)

Il est très probable que la rémunération du courant électrique renouvelable sera en diminution réduction du prix d'achat de 8 ct vers 4 ou 5 ct / Kwh.

Il y aura lieu dès lors, d'examiner s'il n'est pas plus rentable de valoriser le biogaz et non plus l'énergie électrique.

D'autre part, il serait dans l'intérêt des communes, de récupérer la chaleur présente dans les eaux restituées aux lac, au moyen d'une PAC.

L'une des pistes en cours d'analyse permettant de valoriser le biogaz et la chaleur issu des eaux de rejet, serait de raccorder la Step sur l'antenne du réseau FARCAD située à Engelberg.

Il serait également possible d'installer dans la même fouille, une conduite du réseau de gaz naturel (extension réseau Frigaz) également en attente dans le quartier d'Engelberg.

5. Divers

- 1. Nouveau collaborateur
- 2. Élections
- 3. Référendum